

REGLEMENT 2023

Crossîles des îles

ORGANISATION

L'Athlétic Club de Cannes et le Service des Sports de la Ville de Cannes organisent le dimanche 3 décembre 2023 une manifestation de Cross-Country sur l'île Sainte Marguerite dans la baie de Cannes. Cette épreuve à Label FFA Régional est inscrite au calendrier des épreuves nationales, ouverte aux licenciés d'athlétisme et aux non licenciés.

L'organisation du Cross des Iles s'effectue avec le concours de l'Office National des Forêts, des Amis de l'île Sainte Marguerite, des Officiels de la FFA et des bénévoles du Club.

L'Athlétic Club de Cannes se dégage de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir pendant la manifestation.

Un service médical adapté sera mis en place, avec la présence de secouristes, d'une ambulance, d'un médecin ainsi que la liaison avec les Sapeurs-Pompiers de Cannes.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de très fortes intempéries, d'annuler la manifestation, ou de l'organiser sur un autre lieu de la commune de Cannes.

LES COURSES

Le « Cross des Iles » comprend :

- Une course qui se nomme Sport Pour Tous qui est réservée aux non licenciés en Athlétisme et aux licenciés FFA Athlé Running. Cette Course accueille le Challenge Entreprises.
- Trois courses réservées uniquement aux licenciés en Athlétisme qui sont
 - Le Cross des As féminines
 - Le Cross des As Masculins pour les Espoirs et Seniors Masculins
 - Le Cross Vétérans Masculins
- Douze courses qui s'adressent aux licenciés d'athlétisme et aux non licenciés
 - La Course des écoles : pour les enfants nés en 2015-2016-2017, **pas de classement individuel** dans cette course, des diplômes seront distribués aux participants.
 - Des courses par catégorie pour les moins de 20 ans
 - Un cross court ouvert à tous ceux né en 2004 ou avant
- Une Randonnée Marche Nordique Loisir sans **classement individuel** (non chronométré)

ENGAGEMENTS

Les épreuves sont ouvertes le jour de l'évènement uniquement aux participants munis d'un dossard (coureurs et randonneurs).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

Un justificatif médical est nécessaire pour tous les **coureurs majeurs** (18 ans ou plus le jour de la manifestation) et participant à l'une des épreuves chronométrées . Pour se voir remettre leur dossard, ils devront au choix déposer dans leur dossier d'inscription en ligne avant l'évènement:

- une licence FFA (Athlé Compétition, Entreprise, Running) en cours de validité ou d'un « Pass J'Aime Courir » en cours de validité, et complété par un médecin,
- ou une licence sportive délivrée par une Fédération agréée sur laquelle figure la non contre-indication du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Les fédérations agréées sont les suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
- ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition (cette mention est indispensable) datant de moins d'un an.

Pour les **coureurs mineurs** (moins de 18 ans le jour de la manifestation), la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé. Le participant mineur sera tenu de fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied datant de moins de six mois, uniquement s'il répond par l'affirmatif à au moins une question du questionnaire.

En cas de non présentation de ces documents le dossard ne sera ni délivré ni remboursé.

INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite pour les licenciés d'athlétisme et les non licenciés né en 2005 ou après.

Les non licenciés en athlétisme nés en 2004 ou avant courant le Cross Court, le cross SPORT POUR TOUS ou participant à la Randonnée Marche Nordique devront acquitter un droit d'inscription de 12 euros (chèque à l'ordre de : AC Cannes). Ces concurrents recevront un Tee-Shirt événementiel.

ASSURANCE

La manifestation et ses participants non licenciés sont assurés en responsabilité civile auprès de AIAC Courtage. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

DOSSARDS

Les dossards seront distribués

- Le samedi 2 décembre 2023 entre 14h00 et 18h30 au siège de l'AC Cannes situé au Stade Maurice Chevalier, Av Maurice Chevalier, 06150 Cannes la Bocca
- Le dimanche 3 décembre 2023 à partir de 9h00 sur l'aire de départ du Cross, allée du Portet sur l'île Sainte Marguerite

TRANSPORT

- Le prix de la traversée reste à la charge des participants.
- Des billets seront disponibles au siège de l'ACC à partir de mi-novembre et jusqu'au samedi 2 décembre 2023.
- Les billets peuvent également être achetés auprès des compagnies maritimes Trans-Côte-d'Azur et Riviera Line le dimanche 3 décembre 2023. Ces compagnies se situent sur le quai Laubeuf (jetée ouest du vieux port de Cannes).

LITIGES

Le juge-arbitre tranchera tous les cas litigieux et ceux non prévus au présent règlement. Les concurrents ne participant pas dans la course qui leur est réservée ne seront pas classés. Tout manquement sportif exclura les coureurs du classement final.

RÉCOMPENSES

Seront récompensés par des médailles ou des coupes.

Pour la course Sport Pour Tous :

- Les 3 premiers hommes non licenciés FFA et les 3 premières femmes non licenciées FFA au Classement scratch individuel
- La première Entreprise recevra un trophée, le classement se fera en additionnant les places des 4 premiers arrivants de chaque équipe.

Pour les autres courses :

- Les premiers de chaque catégorie

Pour les courses AS masculins et As féminines :

- Prime aux cinq premiers au classement scratch

Tableau des Primes

AS Masculins	AS Féminins
1 er - 250€	1 ère - 250€
2 ème - 200€	2 ème - 200€
3 ème - 150€	3 ème - 150€
4 ème - 100€	4 ème - 100€
5 ème - 50€	5 ème - 50€

DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs de l'Urban Trail de Cannes ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Cross des Îles, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, en envoyant un e-mail à athle-cannes@orange.fr.

MODIFICATION DU REGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment, et quelles que soient les raisons. Les participants seraient alors informés de ces modifications par tous les moyens à la disposition de l'organisation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'une des épreuves du Cross des Îles implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de tous les articles.